

Trouver l'intrus parmi les termes juridiques CORRIGÉ

1. **Intrus** : REFUSE la demande quant au surplus.
Remplacer par : REJETTE.
2. **Intrus** : AGRÉE.
Remplacer par : ACCUEILLE.
3. **Intrus** : REMET.
Remplacer par : ACCORDE.
4. **Intrus** : Cour d'appel.
Remplacer par : Cour du Québec (Chambre civile, division des petites créances, car la poursuite est de 15 000 \$ et moins).
5. **Intrus** : Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.
Remplacer par : Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec.